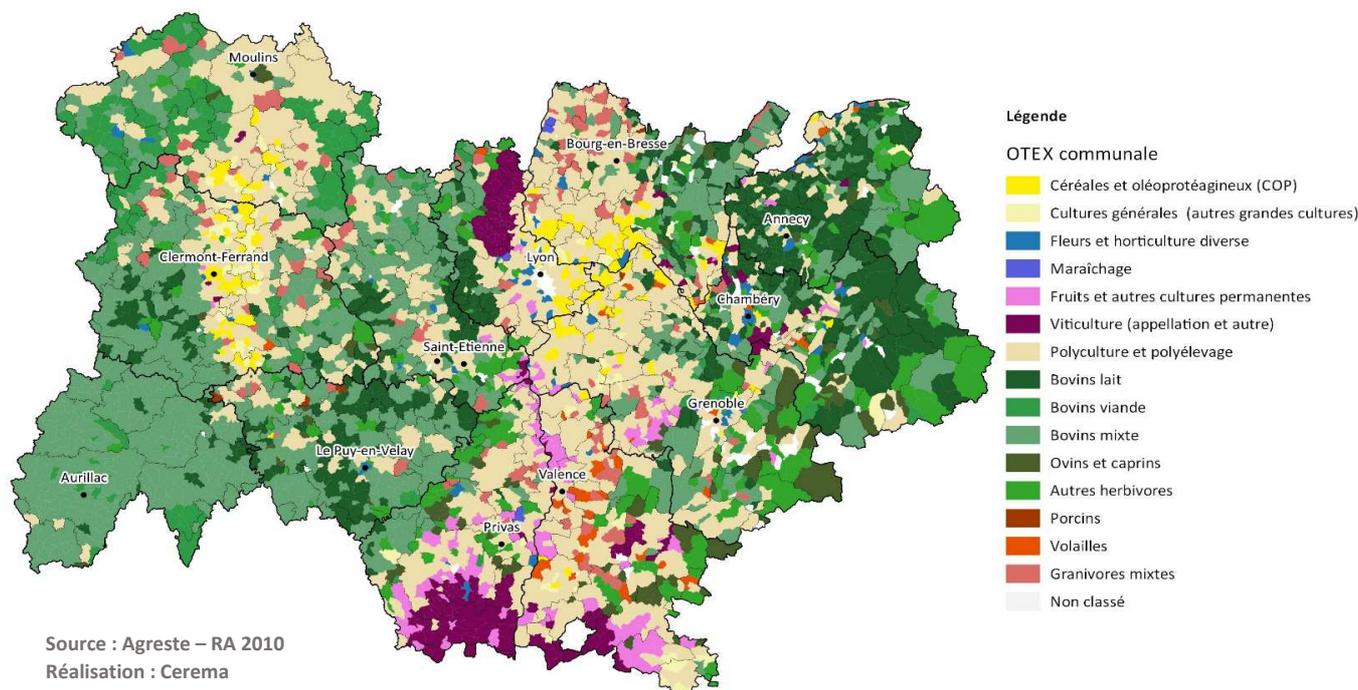


Des productions agricoles diverses, de qualité et en transition écologique active

ORIENTATIONS TECHNO-ECONOMIQUES COMMUNALES



Légende

OTEX communale

- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Cultures générales (autres grandes cultures)
- Fleurs et horticulture diverse
- Maraichage
- Fruits et autres cultures permanentes
- Viticulture (appellation et autre)
- Polyculture et polyélevage
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins et caprins
- Autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Granivores mixtes
- Non classé

La région Auvergne-Rhône-Alpes apparaît, en France, comme la première prairie permanente, le troisième verger et la troisième forêt de métropole.

L'agriculture fonde l'identité des territoires de la région. Elle fournit des produits d'une grande diversité et est globalement tournée vers la qualité. L'agriculture vise à utiliser les sols et les ressources naturelles d'un territoire pour produire des denrées alimentaires. Ainsi, elle modifie fortement l'environnement dans lequel elle se développe. Elle façonne les paysages, participe à la gestion des zones rurales et au maintien d'une biodiversité associée. Certaines pratiques agricoles peuvent causer des dégradations de l'état des milieux (flux de nitrates, produits phytosanitaires). Certaines engendrent un appauvrissement en matières organiques et des phénomènes de compaction et d'érosion des sols (Gissol, 2011).

L'agriculture est une source non négligeable de PM_{10} (24 %) et de $PM_{2,5}$ (10%) et une source majoritaire (94%) d'émissions d'ammoniac (NH_3) (Citepa, 2020). Ce dernier est émis par le stockage et l'épandage de déjections animales et d'engrais azotés ; l'ammoniac participe à la formation de particules secondaires.

L'agriculture participe ainsi à la génération de pics de pollution mixte agriculture/trafic régulièrement rencontrés au printemps dans la région (notamment dans le couloir rhodanien). Les niveaux et l'étendue des impacts environnementaux diffèrent selon les productions et les pratiques agricoles. Certaines exploitations ou industries

agroalimentaires relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

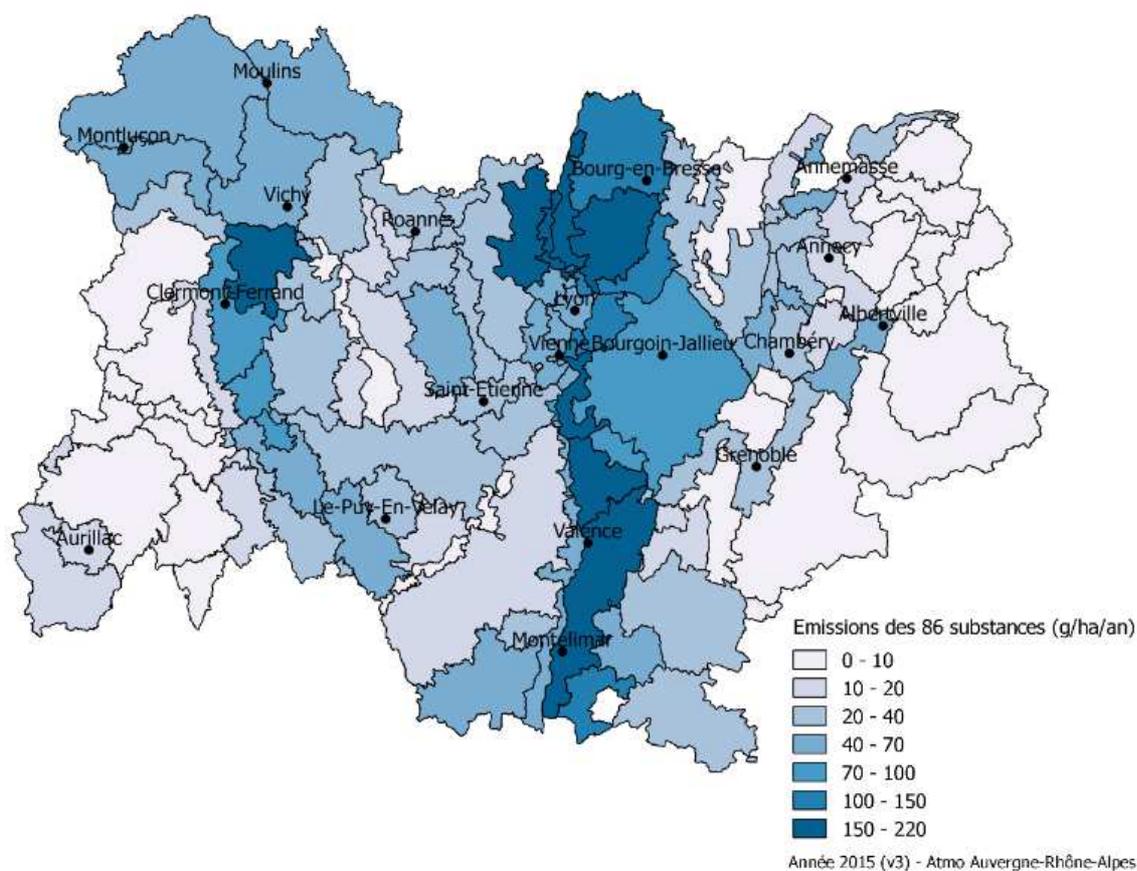
L'agriculture dans la région représentait, en 2010, 2,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée et 62 500 exploitations agricoles. Les deux tiers de la surface de la région se situent en zone montagneuse, les activités d'élevages y dominent. Les zones de grandes cultures sont essentiellement dans les plaines : Limagne, Ain et Dauphiné. Se distinguent également les zones viticoles, dans le Nord du département du Rhône (Beaujolais), dans le Sud de l'Ardèche et de la Drôme (Côtes du Rhône) et d'arboriculture, dans les départements d'Ardèche (châtaigne), d'Isère (noix) et de la Drôme (fruits à noyau). La forêt est un autre atout naturel de la région, elle représente 37% de la surface régionale soit 2,7 millions d'ha (Source : Agreste – SAA 2020). Elle est très morcelée ce qui limite l'exploitation du bois. Les industries du lait et de la viande sont particulièrement importantes dans la région. En termes d'élevage de bovins (mixtes, lait et viande) les exploitations spécialisées dans l'élevage bovins viande, lait ou mixte représentent environ 20 % de ce type d'exploitations en France.

Grâce à la variété de ses terroirs, les productions agricoles de la région font l'objet de nombreuses démarches de valorisation : agriculture biologique, signes d'identification de la qualité et de l'origine. Presque 1/4 des exploitations de la région commercialisent leurs produits en circuits courts (23 % via Agreste RA 2010). (Source : Agreste – SAA 2020).

L'épandage de **produits phytosanitaires** (herbicides, fongicides, insecticides) ou le recours à certains amendements peuvent conduire à des contaminations organiques et minérales des sols et des eaux au-delà des parcelles cultivées voire à une dispersion plus large, notamment dans l'air.

Sous l'impulsion des politiques nationales et régionales de préservation de l'environnement, des démarches d'amélioration des pratiques se développent. Ainsi, sur la région, environ 300 exploitations engagées dans le dispositif des fermes DEPHY¹ expérimentent des solutions pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires au sein d'une quarantaine de groupements.

EMISSIONS ESTIMEES VERS L'ATMOSPHERE DE 86 SUBSTANCES PHYTOSANITAIRES A L'ECHELLE DE LA PETITE REGION AGRICOLE



Une cartographie² des émissions estimées de 86 substances phytosanitaires a été produite par Atmo Auvergne Rhône-Alpes à partir des données de la Banque Nationale des Ventes de produits phytosanitaires pour l'année 2015 et des facteurs d'émission issus de l'Environmental Protection Agency (EPA) représentant la proportion du composé considéré comme émis dans l'air en fonction de son utilisation. Les émissions cumulées des 86 substances sont estimées à 297 tonnes en 2015. Les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec les **émissions potentielles de pesticides vers l'atmosphère** les plus élevées sont les plaines de la vallée de la Saône et du Rhône, la plaine de la Limagne et la zone viticole du Beaujolais.

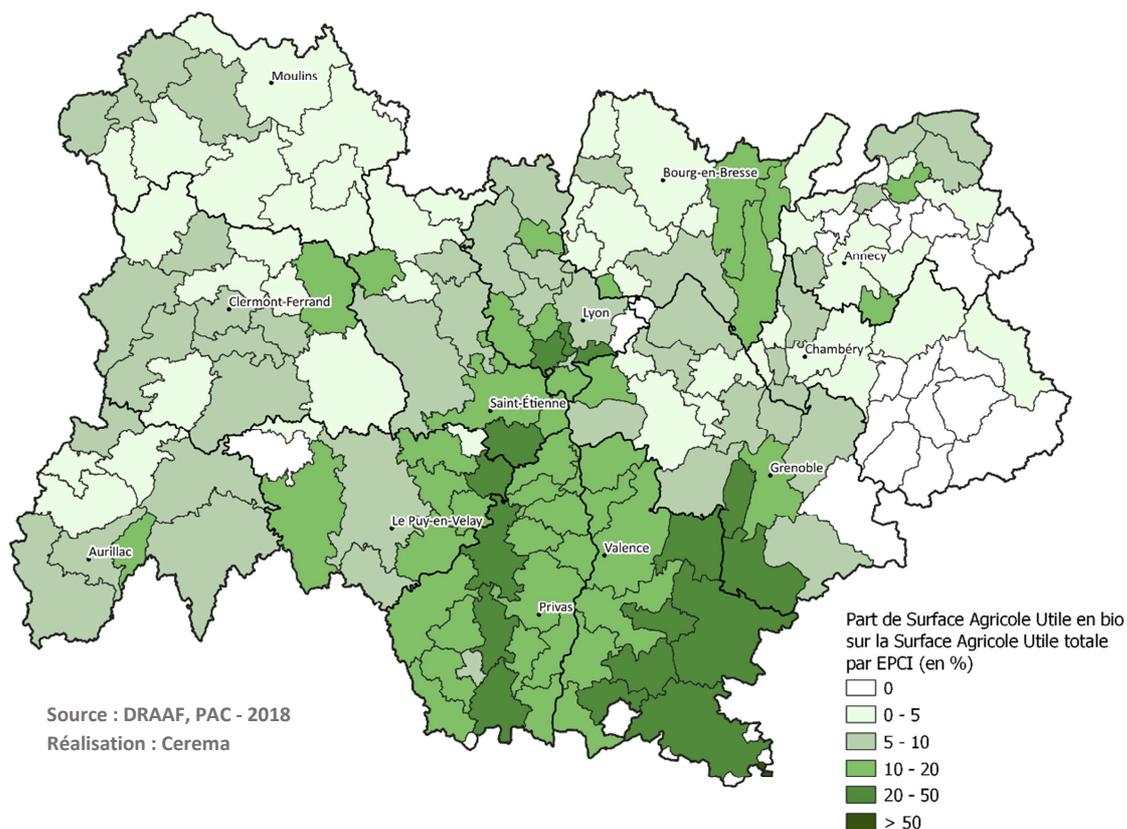
Il n'existe pas, actuellement, de dispositif réglementaire de **surveillance des pesticides dans l'air**. Néanmoins, dans la région, des **mesures** sont réalisées depuis plus de 15 ans par Atmo Auvergne Rhône-Alpes. Au cours de cette période, sur les 32 sites de mesures, parmi 186 substances recherchées dans les campagnes de mesures, 90 ont été identifiées³.

1. <https://ecophytopic.fr/dephy/carte-interactive-dephy>

2. https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/rapport_atmo_aura_2017_emi_pesticides.pdf

3. Source : Bilan de la qualité de l'air, Atmo Auvergne Rhône-Alpes, 2019

PART DE SURFACE AGRICOLE UTILE EN AGRICULTURE



Source : DRAAF, PAC - 2018
Réalisation : Cerema

L'agriculture biologique engage plus d'une exploitation sur 10 dans la région en 2019 (13%)¹ et la région est la 3^{ème} région bio avec 9,5% de la SAU soit environ 273 000 ha. Elle connaît un développement très fort de +50 % en 5 ans. Deux départements, la Drôme et l'Ardèche, sont particulièrement dynamiques en termes d'agriculture biologique : ils recensent plus d'un tiers des fermes bio de la région. La Drôme est le 2^{ème} département français pour le bio en nombre de producteurs. Le nombre d'exploitations bio progressent dans tous les départements mais à des vitesses différentes. Le Cantal, la Loire et le Rhône ont connu la plus forte progression en nombre ces 5 dernières années (plus de 70%). Dans les départements savoyards, la production agricole est davantage orientée vers les AOP fromagères.

Par ailleurs, des exploitations s'engagent dans des démarches de certification environnementale : en juillet 2020, 640 bénéficient d'une certification de haute valeur environnementale en AuRA² et 35 % des installations aidées dans la région en 2019 ont un atelier en agriculture biologique.

Enfin, de nombreuses exploitations de la région sont engagées dans des productions sous des signes officiels de qualité (label, AOC, AOP). Plus de 150 concernent des produits régionaux variés tel que fromages, fruits, viande, etc. Ces engagements peuvent impliquer certaines pratiques plus favorables à l'environnement.

1. Publication de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB AuRA), « L'agriculture bio en Auvergne-Rhône-Alpes » ; Edition 2021
2. <https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>